



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'Etat le 11 AVR. 2025
et publié le : 11 AVR. 2025 est exécutoire.

Séance du mercredi 09 avril 2025

Délibération n° 99_2025_048
Vote du budget Primitif 2025 : budget annexe « zones d'activités »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 9 avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	Arrivé au point n°6
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	Remplacé par Roger PORTMANN
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Florence COMBES
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Geoffroy CANTAT
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

Date de la convocation : 26 mars 2025
Date de l'affichage : 26 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250409-99_2025_048-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 9 avril 2025

Délibération n° 99_2025_048

Vote du budget Primitif 2025 : budget annexe « zones d'activités »

Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le mercredi 5 mars 2025 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*) ;

Le budget annexe « Zones d'activités » 2025 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 544 607 €.

Section de fonctionnement	215 316 €
Section d'investissement	329 291 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	43 379,00 €
042	Variation de stock de terrains- stock initial	171 937,00 €
	Total des dépenses	215 316,00 €

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	14 583,00 €
042	Variation de stock de terrains- stock initial	157 354,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	43 379,00 €
	Total des recettes	215 316,00 €

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Variation de stock de terrains- stock initial	157 354,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	171 937,00 €
	Total des dépenses	329 291,00 €

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Variation de stock de terrains- stock initial	157 354,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	171 937,00 €
	Total des recettes	329 291,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « zones d'activités » de Cœur de France (*document budgétaire tableau de synthèse et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints*).

Le Président



Daniel BONE

Le secrétaire de séance



Philippe AUZON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

05 CDC Coeur de France Zones d'activités : 01 CDC Coeur de France (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)

Numéro SIRET : 20003613500081

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

**Budget primitif
Voté par nature**

BUDGET : 05 CDC Coeur de France Zones d'activités (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexé.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par Le Président (1),

A Saint-Amand-montrond, le 09/04/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil communautaire(2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Amand-montrond, le 09/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Amand-montrond, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... et Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes

B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

B3.1 - Etat des provisions constituées

B3.2 - Etalement des provisions

B4 - Etat des charges transférées

B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

B6 - Prêts

B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés

B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus

B7.3 - Etat des emprunts garantis

B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis

B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail

B7.6 - Etat des marchés de partenariat

B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

B7.8 - Autres engagements donnés

B7.9 - Autres engagements reçus

B8 - Subventions versées

B9 - Etat du personnel

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

B11.1 - Liste des organismes de regroupement

B11.2 - Liste des établissements publics créés

B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non éligés en budget annexe

D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget

D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation

D3 - Décisions en matière de taux

D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les Impôts et taxes non effectués, les dotations et participations, le debt et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'eau en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un

réglement budgétaire et financier conformément à l'article L.5217-10-6. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne ménage pas les annexes C2.1 et C2.2 de la

partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrites sur les annexes B1 et B2 de la partie II « Appareillement dans les états de la partie III « Vote du budget »,

si non les montants dans le champs APAE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et

d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CCCT)

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

39

40

41

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

42

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	III 0,00
	Ressources propres extérieures de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
28...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
28...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
491...	Charges à réaj. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
027	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

		I
		A
Informations statistiques		
Population totale		Valeurs
Informations fiscales (N°2)		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		Collectivités

		Valeurs
Informations financières – ratios		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DOF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	2,0746
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Effort de dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-1,5746

(1) A chaque année les dépenses réelles et dépenses affectées à la collectivité, l'information comprise dans le formulaire de la DOF de l'annexe N°1, relative aux les données financières N°2 (calculées par les services préfinanciers).

(2) Recettes de services publics communaux et services départementaux communaux au 31/12/2024 de la DOF de l'annexe N°1, relative aux les données financières N°2 (calculées par les services préfinanciers).

(3) Recettes de services publics communaux et services départementaux communaux au 31/12/2024 de la DOF de l'annexe N°1, relative aux les données financières N°2 (calculées par les services préfinanciers).

(4) Pour les syndicats mixtes, seules les données sont à renseigner.

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 461, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédis de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10228 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 26, 29, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 53 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets respectant les dépenses et les recettes d'un bilan annuel ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	0,00	I 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de réserve votés lors de la séance.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réparti vote par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-5 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits rattachés aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 50%
- Investissement : 50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réparti ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La compensation s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « ou chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Réviser « avec » ou « sans ».
 (3) A compléter par « ou chapitre » ou « de l'article ». A 7,7% des dépenses totales de chaque section.
 (4) A compléter par un état des deux choix retenus, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - semi-budgétaires ;
 - budgétaires par détermination N° de ...
 (5) Indiquer « positif » ou « négatif ». Budget cumulé « BP + BE + DH ».
 (6) A compléter par le résultat de l'exercice N-1.
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	
C1.1	IV

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A)		
montant négatif si déficit (DD01)	-171 937,00	-171 937,00
montant positif si excédent (R001)		
Solde des PAR (B)		
montant négatif si déficit	0,00	0,00
montant positif si excédent		
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (solde I = A + B)		
Solde positif : excédent de financement		
Solde négatif : besoin de financement	-171 937,00	-171 937,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1088 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)		
Solde positif : excédent de financement	-171 937,00	-171 937,00
Solde négatif : besoin de financement		
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)		
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité		
Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-171 937,00	-171 937,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)		
Solde positif : annuité de la dette couverte		
Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Elements à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classiques

(2) Cumul des crédits de l'exercice soit le report

(3) Les PAR étant engagés au début des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux annexes : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		I
		C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses		Recettes	
TOTAL DU BUDGET	343 874,00	343 874,00	-128 557,44	A1
Investissement	171 937,00	171 937,00	-171 938,38	A2
Fonctionnement	171 937,00	171 937,00	43 378,95	A3
			(2)	-128 557,44
			(3)	-171 938,38
			(4)	43 378,95

	RESTER A REALISER N-1			
	Dépenses		Recettes	
TOTAL des PAR	I + II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00
				Solde (B)
				0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
TOTAL	A1 + B1	-128 557,44	
Investissement	A2 + B2	-171 938,38	
Fonctionnement	A3 + B3	43 378,95	

(1) Etat comptable comparatif en cas de reprise des indicateurs financiers N-1 selon le vote du conseil administratif ou en cas de reprise anticipée des données de l'exercice N-1.

(2) Solde d'exécution de l'exercice précédent.

(3) Solde d'exécution de l'exercice précédent au titre des dépenses d'investissement, indiquant la part – « dépenses » – de l'exercice N-1.

(4) Solde d'exécution de l'exercice précédent au titre des dépenses de fonctionnement, indiquant la part – « dépenses » – de l'exercice N-1.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(1)
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A.régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(1)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

01 CDC Coeur de France - 05 CDC Coeur de France Zones d'activités - BP - 2025

Montant des ICHE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICHE N – ICHE N-1	0,00

(1) Détailler les articles détaillés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I.8 pour le contenu du budget précédent.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définitions de certains des opérations courtes (pp.012 + 23.000) pp.010 – 23.010.
 (5) Les opérations de nature des opérations courtes (pp.012 + 23.000) pp.010 – 23.010.
 (6) Les opérations de nature des opérations courtes (pp.012 + 23.000) pp.010 – 23.010.
 (7) Ces charges ont pour objet de rembourser les cotisations participatives telles que les cotisations de secours de la caisse de retraite des salariés de la commune.
 (8) Charge à reporter au précompte de la part non répertoriée de la taxe.
 (9) Si le montant des ICHE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7522 sera négatif.

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non mandatées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.
 (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

I
C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellés	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL (III)		
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (recrues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Crête de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporées (saut 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (saut 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL (IV)		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courants (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A l'entrée uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement comprennent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non mandatées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non mandatées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement comprennent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016.
 (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Proportions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	171 837,00	0,00	171 837,00	171 837,00	171 837,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services						
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (amortissement) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles						
042	Opérations cours trait. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00
7123	Variat. en-cours de production biens	145 697,00	0,00	157 254,00	157 254,00	157 254,00
71355	Variat. stock invent. aménagés	6 340,00	0,00	6 340,00	6 340,00	6 340,00
043	Opérations outre infrastr. de la section (4) (7)	0,00	0,00	157 014,00	157 014,00	157 014,00
Total des recettes d'ordre		171 837,00		157 354,00	157 354,00	157 354,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	Montant net
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
Détail du calcul des ICNE au compte 7822 (9)	0,00
Montant des ICNE au levée	

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre inférieur de la section (7) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	171 837,00		171 837,00		171 837,00			171 837,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles affectés conformément au plan de compte.
- (2) Voir état II pour le contenu du budget précédent.
- (3) Montant des dépenses engagées au 31/12 de l'exercice précédent, à déduire d'éventuels engagements non consommés, mais également les AE modifiés en cours d'AE en cours.
- (4) Note dépenses engagées sur chapitre 615 et 617.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes de personnel figurent dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. déclarations des chèques des opérations courtes (DP 043 et 044) (DP 043 = DP 044).
- (8) Chapitre délégué à l'exécution des opérations courtes (DP 043 et 044) (DP 043 = DP 044).
- (9) Chapitre délégué à l'exécution des opérations courtes (DP 043 et 044) (DP 043 = DP 044).
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS**

VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		187 354,00	329 291,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'affectation de la section d'investissement reporté (1)	(et solde négatif)	(et solde positif)
		171 837,00	0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	329 291,00	329 291,00
		+	+
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		215 316,00	171 837,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	(et déficit)	(et excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
		0,00	0,00
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	215 316,00	215 316,00
		=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	544 607,00	544 607,00

- (1) A savoir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, tel qu'il est le vote du conseil d'administration, en cas de reprise anticipée des résultats.
- (2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent à un décaissement des dépenses engagées et non remboursées de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes figurant dans le détail des dépenses d'investissement.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR - résultat reporté + crédits d'investissement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
	TOTAL		0,00
* AE de dépenses financières * (2)			
	TOTAL GENERAL	002	0,00

(1) L'AE des AE nouvelles de vote votées lors de la séance d'adoption du budget. Ces sommes des AE relatives à des nouvelles engagements planifiées mais écartées du budget. L'AE en état.
(2) L'ensemble des AE de dépenses financières. Leur montant est limité à 2 % des dépenses. Hors de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Libellé	RECETTES				Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		Pour mémoire, budget précedent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Total RAR N-1 + Vote III = I + II		
	TOTAL	171 837,00	0,00	171 837,00	171 837,00	171 837,00	
013	Aliments de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prof. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Revenus spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises empr., dépenses, pro. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	171 837,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00	
043	Opérations ordre infirmer. de la section (6)	0,00	0,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	
	Total des recettes d'ordre	171 837,00	0,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	
	R002 Résultat reporté au multiplicité (7)					43 379,00	
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					215 316,00	

(1) Voir Annexe I pour la colonne du budget précédent.
(2) Hors recettes émises aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. détermination de dépenses d'ordre (DF-042 et DF-043).
(4) Les comptes 78 doivent figurer dans le détail du chapitre 4 de la colonne 4 afin que le montant des opérations de transfert soit égal à la somme des opérations de transfert.
(5) Chaque année à verser les opérations annuelles liées aux opérations de stock ou liées à la vente d'un matériel par un autre.
(6) Hors en cas de report des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si le report n'est pas accepté.
(7) Hors en cas de report des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si le report n'est pas accepté.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT		C1	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Crédit de liaison : affectation (BA, régime) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations entre transf. entre sections (7)	171 937,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	171 937,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00
	TOTAL	171 937,00	0,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPÉ

171 937,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

329 291,00

(1) Voir état L9 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 renvoie les valeurs d'investissement réalisées sur les biens reçus en affectation. En recette, il renvoie, le cas échéant, l'amputation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsqu'il s'agit d'une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V485).

(7) DF 023 = RI 021 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Les chapitres 204 « Subventions d'équipement versées » et le chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET -- SECTION D'INVESTISSEMENT		C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	171 937,00	0,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		171 937,00	0,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		171 937,00	0,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	171 937,00	0,00	171 937,00	171 937,00	171 937,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		171 937,00	0,00	171 937,00	171 937,00	171 937,00

TOTAL	343 874,00	0,00	329 291,00	329 291,00	329 291,00	329 291,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						329 291,00
---	--	--	--	--	--	-------------------

Pour information :						
Il s'agit, pour un budget vote en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.						
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)						14 583,00

- (1) Voir état 14 pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16448.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retravaux les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retravaux le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1066 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

III -- VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT -- VUE D'ENSEMBLE -- AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Voies de l'assemblée sur les AE hors de la séance budgétaire (2)		Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
				I	II				
DEPENSES									
	TOTAL	215 316,00	0,00	215 316,00	0,00	215 316,00	0,00	215 316,00	215 316,00
011	Charges à caractère général (3)	43 379,00	0,00	43 379,00	0,00	43 379,00	0,00	43 379,00	43 379,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		43 379,00	0,00	43 379,00	0,00	43 379,00	0,00	43 379,00	43 379,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges épistémiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Douanes aux provisions, opérations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		43 379,00	0,00	43 379,00	0,00	43 379,00	0,00	43 379,00	43 379,00
Total des dépenses réelles d'investissement		43 379,00	0,00	43 379,00	0,00	43 379,00	0,00	43 379,00	43 379,00
023	Virement à la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	171 937,00	0,00	171 937,00	0,00	171 937,00	0,00	171 937,00	171 937,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		171 937,00	0,00	171 937,00	0,00	171 937,00	0,00	171 937,00	171 937,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (8)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									215 316,00

01 CDC Cœur de France - 05 CDC Cœur de France Zones d'activités - BP - 2025

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une décision initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.
- (11) Les comptes 15, 28, 29, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Soit de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou soit de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

01 CDC Cœur de France - 06 CDC Cœur de France Zones d'activités - BP - 2025

- (1) Voir l'annexe 02 sur les comptes de budget primitif.
- (2) État RI 185, 186 et 188.
- (3) Écarts/écoulements, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en instance relative au cas de réduction ou d'annulation de marchés documentés à suspension.
- (4) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. tableau de récapitulatif des opérations d'ordre (RF 040 - DF 042).
- (6) Les comptes 15, 28, 29, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. tableau de récapitulatif des opérations d'ordre (DI 041 - RI 041).
- (8) Cf. tableau de récapitulatif des opérations d'équipement versées et sur un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	43 379,00	0,00	43 379,00	43 379,00	43 379,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		43 379,00	0,00	43 379,00	43 379,00	43 379,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (sauf budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		43 379,00	0,00	43 379,00	43 379,00	43 379,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	171 937,00		171 937,00	171 937,00	171 937,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		171 937,00		171 937,00	171 937,00	171 937,00

TOTAL		215 316,00	0,00	215 316,00	215 316,00	215 316,00
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						215 316,00
--	--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; D1 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail ou chapitres et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap./ art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	343 874,00	0,00	329 291,00	329 291,00	329 291,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Empunts et dettes assimilées (hors 1668 non budgétaires) (3)	171 937,00	0,00	157 354,00	157 354,00
16725	Dettes - Autres emprunts	171 937,00	0,00	157 354,00	157 354,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		171 937,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Empunts et dettes assimilées (16448, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cycle de liaison : affectation (GA, AG)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		171 937,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	171 937,00	171 937,00	171 937,00	171 937,00
3351	Terrains	6 340,00	6 340,00	6 340,00	6 340,00
3565	Terrains aménagés	166 597,00	166 597,00	166 597,00	166 597,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		171 937,00	171 937,00	171 937,00	171 937,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscaille locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotation et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes liées de fonctionnement	0,00	0,00	14 583,00	14 583,00	14 583,00

042	Opérations ordre transf. entre secteurs (4) (5)	171 937,00		157 354,00	157 354,00	157 354,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	171 937,00		157 354,00	157 354,00	157 354,00

	TOTAL	171 937,00	0,00	171 937,00	171 937,00	171 937,00
--	--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					43 379,00
--	---	--	--	--	--	------------------

	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					215 316,00
--	--	--	--	--	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I49 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = RF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du compte si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00		0,00
18 Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
23 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		157 354,00	157 354,00
188 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	157 354,00	157 354,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

171 937,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

329 291,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	43 379,00		43 379,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00		0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	171 937,00	171 937,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	43 379,00	171 937,00	215 316,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

215 316,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Cas chapitre 16 sort à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuait une donation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 224.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement								
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations au 01/01/N	RAR N°1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour l'information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour l'information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est effectuée à une AP.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE - RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (recues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	157 354,00	0,00	157 354,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (8)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges & rep. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	157 354,00	171 937,00	329 291,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 329 291,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00	0,00	0,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	14 593,00	0,00	14 593,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	157 354,00	157 354,00
72 Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731 Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total	14 593,00	157 354,00	171 937,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 329 291,00

Chap. / art. (1)	PAR N-1	Proportions nouvelles	Voie de l'assemblée	Pour information: Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information: Crédits gérés hors AP	TOTAL (PAR N-1 + Voie)
	I		II			III = I + II
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations outre transf. entre sections (8)	171 937,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges transférées (7)	171 937,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00
333F Transferts	166 697,00	6 340,00	6 340,00	6 340,00	6 340,00	6 340,00
335S Transferts amortissables	6 340,00	151 014,00	151 014,00	151 014,00	151 014,00	151 014,00
047 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	171 937,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00	157 354,00

(1) Modification des articles budgétaires au sein de la section.
 (2) Voie de l'assemblée pour le compte du budget précédent.
 (3) Il s'agit des AP normatives qui sont validés lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurannuelles, mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (4) Voie de l'assemblée (I) ou de la section (II) pour le détail des opérations d'investissement.
 (5) Il y a à la suite de la ligne que l'opération pour compte de tiers.
 (6) (C) : déduction de charges des opérations d'ordre (C) lors de l'AP.
 (7) (C) : déduction de charges des opérations d'ordre (C) lors de l'AP.
 (8) (C) : déduction de charges des opérations d'ordre (C) lors de l'AP.
 (9) Le chapitre 204 - Subventions d'équipement versées - est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	43 379,00
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	215 316,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre sans budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de réimpression budgétaires et comptables M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV.9B).
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 234.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, pour mémoire précédent (2)	RAR M-1	Vote de l'assemblée sur les dépenses budgétaires (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (II)	Pour information Cédex gérés dans le cadre d'une Ap	Pour information Cédex gérés hors Ap	TOTAL (RAR M-1 + Vote)
TOTAL	171 837,00	0,00	0,00	157 354,00	157 354,00	0,00	157 354,00	157 354,00
018	REG	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) ventes (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emplois et créances assimilés (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (Bk-ajg)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imputées (dans le cadre d'une Ap)		0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chargement pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre	Pour mémoire, précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Voie de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Voie) III + I + II
				II	329 291,00

Total des recettes d'investissement cumulées

329 291,00

- (1) Voir état la jour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir Mémo IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (P6) (Cf. A-DP-042).
- (4) Voir chapitre 15, P10, 20, 30, 40 et 50 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Voir chapitre 15, P10, 20, 30, 40 et 50 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Le montant inscrit dans les colonnes à la décharge d'opération du résidu. Ce montant ne se situe pas sur l'état d'un nouveau vote.
- (7) La somme d'exécution reportée est le résultat constaté de l'exécution précédente qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'Assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des études et travaux précédents (après vote du compte administratif ou le recense anticipé des réalisations).
- (8) Le chapitre 041 - Subventions d'équipement versées - est un chapitre globalisé regroupant les chapitres 204 et 229.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chapitre	Pour mémoire, précédent (1)	RAR N-1	Voie de l'Assemblée sur les propositions budgétaires (2)	Proportions nouvelles	Voie de l'Assemblée	Pour information, dépenses effectuées par crédits d'ans AP	Pour information, dépenses effectuées par crédits d'ans AP	TOTAL (RAR N-1 + Voie) III + I + II
TOTAL	171 837,00	0,00	0,00	157 354,00	0,00	157 354,00	0,00	157 354,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations en cours (sauf 2294)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2294)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et titres assimilés (sauf 1638 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Coût de liaison - affectation (BA règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (sauf 279)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre de l'annexe 3P)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitre d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	171 837,00	0,00	0,00	157 354,00	0,00	157 354,00	0,00	157 354,00
040 Opérations outre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	171 837,00	0,00	0,00	157 354,00	0,00	157 354,00	0,00	157 354,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

171 937,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AP hors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour mémoire, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour mémoire, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			329 291,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								329 291,00

- (1) Voir l'Annexe 18 pour le contenu du budget précédent.
 (2) Les dépenses d'investissement qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles constructions immobilières ainsi qu'à l'achat de matériel informatique.
 (3) Voir l'Annexe 19 pour le détail des dépenses pour chaque AP.
 (4) Voir l'Annexe 20 pour le détail des dépenses pour chaque AP.
 (5) Voir l'Annexe 21 pour le détail des dépenses pour chaque AP.
 (6) Aucune proposition nouvelle ne doit figurer à l'article 187 (cf. Chapitre 002 - projet des dépenses d'investissement).
 (7) La déduction au chapitre des opérations d'investissement (RAR N-1 + RAR N-1)
 (8) Le vote d'investissement reporté est le résultat cumulé de l'adoption précédente qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'Assemblée d'investissement. Il est inscrit au chapitre des dépenses d'investissement (hors vote de compte administratif ou au report anticipé des AP) et au chapitre 204 - Subventions d'équipement votées - sur un chapitre optionnel représentant le chapitre 204 et 234.
 (9) Les dépenses 204 - Subventions d'équipement votées - sur un chapitre optionnel représentant le chapitre 204 et 234.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VOTE D'ENSEMBLE - RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	III
RECETTES					A

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
018	RCA	348 871,00	0,00	329 291,00	329 291,00
13	Subventions d'investissement (hors 130)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1646, 165, 166 et 1608 non budgétaires)	171 837,00	0,00	157 354,00	157 354,00
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement votées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations financières (sauf 232)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, dons divers et réserves (sauf 1068)	171 837,00	0,00	157 354,00	157 354,00
138	Aides subventionnées (sauf 130)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1646, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Capitales de liaison : affectation (8A, 89)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières					
45	Chargées d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles					
021	Virement de la section de fonctionnement	171 837,00	0,00	157 354,00	157 354,00
040	Opérations entre tiers, entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre					
		171 837,00		171 837,00	171 837,00
R001 Besoins d'acquisition pour l'investissement ou anticipés (7)					0,00
Affectation au chapitre 1068 (8)					0,00

Budget primitif - 2025 - BUDGET ANNEXE ZONES ACTIVITÉS

V-ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Présenté par le président du Conseil communautaire,
 A Saint-Amand-Montrond, le **mercredi 9 Avril 2025**
 Le Président du Conseil communautaire

Nombre de membres en exercice : **38**
 Nombre de membres présents : **31**
 Nombre de suffrages exprimés **38**



VOTES :
 Pour : **38**
 Contre :
 Abstentions :
 Date de convocation : **mercredi 26 mars 2025**

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session ordinaire
 A Saint-Amand-Montrond, le **mercredi 9 Avril 2025**
 Les membres du Conseil communautaire,

Daniel BÔNE		Yann CADIER	
Emmanuel RIOTTE		Alain ANDRIAU	
Clarisse DULUC		Françoise GONNET	Pouvoir Florence COMBES
Pascal AUPY		Jacqueline CHAMPION	
Geoffroy CANTAT		Francis BLONDIEAU	Pouvoir Isabelle CHAPUT
Pascal COLLIN		Florence COMBES	
Philippe AUZON		Isabelle CHAPUT	
Didier DEVASSINE	Pouvoir Philippe MARME	Raphaël FOSSET	Pouvoir Emmanuel RIOTTE
Pascal AUGENDRE		Sophie CUINIÈRES	
Serge AUDONNET		Lionel DELHOMME	
Olivier PARILLAUD		Malika LACH-HAB	Pouvoir Noura ANGLADE
Roger DAGHER	Po. R. Suturey	Noura ANGLADE	
Colette PY		Philippe MARME	
Patrick BIGOT		Sandrine KOSTADINOV	Pouvoir Geoffroy CANTAT
Édith MICHELIC		Marie BLASQUEZ	
Philippe PERRICHON		Yves PURET	
Michelle RIVET		Sylvie OLIVIER	
Marie-Claude JULIEN		Gérard MARTEAU	
Franck DAUMIN		Charles ADOLPH	

Certifié exécutoire par le Président du Conseil communautaire, compte tenu de la transmission en Préfecture le
 et de la publication le **11 AVR. 2025**
 A Saint-Amand-Montrond, le

11 AVR. 2025

Daniel BÔNE





NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS 2025

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 9 avril 2025)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation **brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **990 communautés de communes françaises** au 1^{er} janvier 2024.

Nature juridique	Au 01/01/2014	Au 01/01/2024
Métropole de Lyon	0	1
Métropole	1	21
CU	15	14
CA	222	229
CC	1903	990
Total	2145	1 255
Nb de communes regroupées	36615	34 931
Population rassemblée (en millions d'habitants)	62.6	68,9

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250409-99_2025_048-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

En 2024, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC	
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6	1%
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	203	21%
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309	31%
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	431	43%
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	39	4%
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2	0%
Total	990	

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2024 / Insee, RP population totale en vigueur en 2024 – (millésimée en 2021)

La population moyenne des communautés de communes en 2024 est de **21 990**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France au 1^{er} janvier 2025 est de **18 691** habitants.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	21990	21	19 274	2	3 985	129	105 771

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2024

La population réelle 2024 était de **18 585 habitants**, référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques>), la communauté de communes Cœur de France recensait 18 224 habitants en 2020. Un peu moins de 2 908 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 065 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 1 553 sont composés d'un couple avec enfants. Sur 1 120 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 362 sont scolarisés. Sur 9 065 ménages, 3 776 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 076 familles, 3 123 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Les dernières données de l'INSEE publiées le 11 février 2025 mentionnent :

- 11 638 résidences principales (dont 1 695 logements vacants)
- 77,8% résidences principales
- 63,8% propriétaires

Sur 10 051 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 72.9 % sont actifs. Les quelques 7 116 emplois dans la zone relèvent à 41.3 % de l'administration publique. On dénombre 1 165 demandeurs d'emploi soit 15.9 %, les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA. Pour 300 décès annuels, on compte environ 150 naissances. On compte 9 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 793 ménages fiscaux (soit 17073 personnes) dont environ 43.3 % sont imposés.

En 2021, d'un point de vue économique, on dénombrait un peu plus de 633 établissements actifs employeurs sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 19 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 755 salariés, 2 334 relèvent de l'administration publique, 1 046 de l'industrie et 1967 du commerce et des services.

Une centaine d'entreprises sont créées chaque année sur le territoire des 19 communes, essentiellement des entreprises individuelles (153 en 2022 dont 122 individuelles, 128 en 2021, 115 en 2019).

Libellé	Unités légales	Industrie	Construction	Commerce	Communication	Finances	Immobilier	Autre dont public
CC Cœur de France	984	10.1%	13.8%	33.1%	1.7%	3.5%	5%	32.9%

Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31 décembre 2020

Au 1^{er} janvier 2024, le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 150 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891^{ème} rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavu-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	200036135	CC Cœur de France	984	12,5
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8

Source
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Nb d'établissements actifs employeurs au 31/12/2021

696	242700607	CC du Pays du Neubourg	642
697	200070316	CC Entre Arroux, Loire et Somme	641
698	242900744	CC Poher communauté	640
699	243200417	CC de la Tenarèze	640
700	248500191	CC de l'Île de Noirmoutier	640
701	200018083	CC de Desvres-Samer	639
702	200072023	CC Cœur de Charente	638
703	200067288	CC du Béarn des Gaves	635
704	243800935	CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	635
705	245400171	CC Moselle et Madon	635
706	200036135	CC Cœur de France	633
707	245300389	CC du Bocage Mayennais	633
708	246000566	CC du Plateau Picard	631
709	200069458	CC des Vallées d'Auge et du Merlerault	630
710	200072635	CC Pyrénées Haut Garonnaises	630
711	243801073	CC de Bièvre Est	630
712	245700133	CC du District Urbain de Faulquemont	629
713	200033827	CC de Fium'Orbu Castellu	625
714	244301016	CC des Sucs	625
715	240800821	CC Ardenne, Rives de Meuse	624
716	249100157	CC des Deux Vallées	622

Cœur de France occupe le 706^{ème} rang sur 1250

A noter, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL). La base prévisionnelle pour 2024 est de 5 805 000 € (pour mémoire COVID en 2020 et 2021).

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 288 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	828	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dettes

Le capital restant dû consolidé du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 8 442 032 € au 1^{er} janvier 2024 à **7 636 841 € au 1^{er} janvier 2025**.

La durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de la dette, appelée capacité de désendettement (CDD), est le rapport entre le stock de la dette et l'épargne brute¹ (EB). Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de l'EPCI. La CDD est de 4 années² ce qui correspond à la moyenne pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre.

Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités de France (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

EPCI à fiscalité propre	Dotations de compensation 2024	Dotations d'intercommunalité 2024	DGF 2024
CA BOURGES PLUS	9 164 294 €	1 909 513 €	11 073 807 €
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 639 664 €	509 973 €	3 149 637 €
CC CŒUR DE FRANCE	1 095 024 €	223 038 €	1 318 062 €
CC TERRES DU HAUT BERRY	434 952 €	516 106 €	951 058 €
CC DE LA SEPTAINE	86 864 €	684 706 €	771 570 €
CC FERCHER	544 461 €	215 254 €	759 715 €
CC SAULDRE ET SOLOGNE	476 445 €	203 336 €	679 781 €
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	352 677 €	202 828 €	555 505 €
CC BERRY GRAND SUD	191 747 €	321 600 €	513 347 €
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	275 017 €	106 438 €	381 455 €
CC ARNON BOISCHAUT CHER	221 127 €	154 191 €	375 318 €
CC DU DUNOIS	103 070 €	207 088 €	310 158 €
CC CŒUR DE BERRY	120 795 €	146 542 €	267 337 €
CC DU PAYS DE NERONDES	42 114 €	159 611 €	201 725 €
CC DES TROIS PROVINCES	85 592 €	93 304 €	178 896 €
CC BERRY LOIRE VAUVISE	50 505 €	74 118 €	124 623 €

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, quelques 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agents territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 19 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 1 pour 1000 habitants.

Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaître un besoin en compétences systèmes d'information et de communication, en matière juridique et technique dont l'urbanisme/habitat.

¹ L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion amputée des charges d'intérêt annuel. L'épargne nette correspond à l'épargne brute réduite du remboursement de l'annuité en capital

² RRF-DRF en 2023 : 8 601 834 € - 7 065 518 € = 1 536 316 €

Cette augmentation de l'effectif est cependant contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif qui n'avait pas été identifié comme étant prioritaire lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023 et devenu un enjeu au moment du projet d'acquisition des locaux situés rue Henri Barbusse à Saint-Amand-Montrond (périmètre ORT) formalisé lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2023.

2. Priorités du budget 2025

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la santé, l'économie et le tourisme. Le projet de territoire a identifié cinq domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2022 portera ses effets dans un temps long. En 2023, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en est de même en 2024 modulo le 1% santé voté au Conseil du 13 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous présente le détail des versements des attributions de compensation (AC) par commune dès 2024.

Communes	Montant versé en 2023	1% santé	Montant définitif pour 2024 après déduction du 1% santé
Arpheuilles	8 920 €	89 €	8 831 €
Bessais-le-Fromental	23 183 €	232 €	22 951 €
Bouzais	26 837 €	268 €	26 569 €
Bruère-Allichamps	123 906 €	1 239 €	122 667 €
La Celle	7 816 €	78 €	7 738 €
Charenton-du-Cher	50 961 €	510 €	50 451 €
Colombiers	25 941 €	259 €	25 682 €
Coust	8 926 €	89 €	8 837 €
Drevant	27 395 €	274 €	27 121 €
Farges-Allichamps	97 179 €	972 €	96 207 €
La Groutte	2 544 €	25 €	2 519 €
Marçais	6 702 €	67 €	6 635 €
Meillant	17 767 €	178 €	17 589 €
Nozières	63 557 €	636 €	62 921 €
Orcenais	39 198 €	392 €	38 806 €
Orval	622 051 €	6 221 €	615 830 €
Saint-Amand-Montrond	2 612 989 €	26 130 €	2 586 859 €
Saint-Pierre-les-Étieux	39 177 €	392 €	38 785 €
Vernais	3 528 €	35 €	3 493 €
Cumul	3 808 577 €	38 086 €	3 770 491 €

2.2 Les limites de l'emprunt

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.

En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3. Montant du budget 2025

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 387 055 €

En dépense

<u>Chapitre 011</u>	Dépenses à caractère général : 471 876 €
<u>Chapitre 012</u>	Charges de personnel : 1 045 206 €
<u>Chapitre 014</u>	Atténuation de produits (dont AC) : 3 840 005 €
<u>Chapitre 65</u>	Autres charges de gestion courante : 1 689 866 €
<u>Chapitre 66</u>	Intérêts de la dette : 178 900 €

Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes :

- CFI : 126 256 €
- Assainissement : 0 €
- Tourisme : 260 000 €
- Zone d'activité : 0 €

En recette

<u>Chapitre 70</u>	Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population (+ personnel des budgets annexes) : 328 360 €
<u>Chapitre 73</u>	Impôts et taxes : 2 136 060 €
<u>Chapitre 731</u>	Impositions directes : 3 999 725 €
<u>Chapitre 74</u>	Dotations et participations : 1 795 138 €
<u>Chapitre 75</u>	Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 180 030 €

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6.5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 6 416 930 €

En dépense, les principaux projets de l'année 2025 sont listés dans le plan pluriannuel d'investissement en annexe du présent document. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 561 202 € permet de couvrir (très largement) l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2025 à 818 300 €.

3.2 Budgets annexes 2025

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 129 167 €

La section d'investissement s'équilibre à 82 208 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 126 256 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 701 398 €

La section d'investissement s'équilibre à 5 290 325 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 443 298 €

La section d'investissement s'équilibre à 163 485 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 260 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 215 316 €

La section d'investissement s'équilibre à 329 291 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité

Les autorisations de programme (AP) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées" en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de St Amand tranche 3 et Orval tranche 2 (80 000 €)
- Passage au tout LED pour Arpheuilles, La Groutte, Marçais, Meillant, Orcenais, Bessais-le-Fromental, Bouzais, Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Coust, Saint-Pierre-les-Étieux, Orval et Colombiers (220 000 €)
- Enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (150 000 euros)

Santé

- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (55 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (325 922 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (480 493 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (600 000 euros)
- Saint-Amand-Montrond – projet « Cambour » (750 000 euros)
- Saint-Amand-Montrond – nouveau siège rue Barbusse (574 270 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (1 766 734 euros)
- Création d'un réseau de collecte des eaux usées à Bruère et extension de la station d'épuration de la Celle (1 500 000 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (100 000 euros)
- Bruère-Allichamps et La Celle – maîtrise d'œuvre pour les réseaux et la nouvelle station d'épuration (70 000 €)

Tourisme

- Création d'itinéraires de randonnées (120 000 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2025

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (9 177 055 €) - les charges réelles de fonctionnement (7 225 853 €). Elle s'élève à **1 951 202 €**

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à **1 132 902 €**

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain a été acheté en 2023 pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry sur l'emplacement situé à « La Ragotte », acquis en 2022. La gestion de l'aire et des terrains familiaux seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 591 081 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public a fait l'objet d'un marché public en 2023. Cette mise en concurrence s'est soldée par la reprise du gestionnaire existant à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de cinq ans.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).

Au 1^{er} janvier 2025, la capacité de désendettement est de $7\,636\,841 / 1\,932\,902 = 4$ ans

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1^{er} janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

Dans un objectif de soutien de l'activité économique et de reconquête industrielle, l'article 55 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 a poursuivi l'allègement des impôts de production, initié en 2021, en prévoyant la suppression de la CVAE en deux temps : une diminution du taux de moitié en 2023 (ramenant le taux maximal de 0,75 % à 0,375 %) avant une suppression totale en 2024.

Cependant, dans un souci d'équilibre entre la maîtrise de la situation des finances publiques et la poursuite de la réduction des impôts de production, l'article 79 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit que la suppression de la CVAE sera échelonnée sur quatre années. Le taux d'imposition maximal à la CVAE est porté à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026 et la CVAE sera totalement supprimée en 2027.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	1 091 551 €
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal a consisté à augmenter, en début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	1 260 294 €
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5,47	5 340 119 €	292 550 €

Recettes constatées en 2024, taux inchangés :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	22 054 718 €	1 433 556 €
TFNB	9,7	1 342 711 €	130 242 €
TH Add.	5,64	2 429 126 €	137 002 €
CFE	29,95	5 805 323 €	1 738 694 €

8. Principaux ratios connus (à partir des derniers chiffres 2024)

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 585** habitants.

- 8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- 8.2 Ratio 2 – Produit des impositions directes / population
- 8.3 Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population
- 8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement / population
- 8.5 Ratio 5 – Dette / population
- 8.6 Ratio 6 – DGF / population
- 8.7 Ratio 7 – Dépenses de personnel / DRF
- 8.8 Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant / RRF
- 8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'équipement / RRF
- 8.9 Ratio 11 – Dette / RRF

Donnée	2020	2021	2022	2023	2024
Population	18706	18793	18 779	18 708	18 585
Dépenses réelles de fonctionnement - DRF	2 955 307 €	2 571 507 €	6 571 480 €	7 065 518 €	7 225 853 €
Produit des impositions directes	2 915 230 €	3 077 531 €	5 841 463 €	3 873 414 €	4 017 097 €
Recettes réelles de fonctionnement - RRF	3 752 936 €	4 186 942 €	8 134 644 €	8 601 834 €	9 177 055 €
Dépenses brutes d'équipement	2 037 861 €	2 340 193 €	1 913 032 €	728 997 €	670 736 €
Dette - capital restant dû au 31/12	11 121 699 €	10 171 131 €	9 279 445 €	8 442 032 €	7 636 841 €
DGF	139 500 €	153 724 €	1 283 320 €	1 348 952 €	1 318 062 €
Dépenses de personnel	692 125 €	679 631 €	704 885 €	859 034 €	904 608 €
Marge d'autofinancement brute : RRF-DRF	797 629 €	1 615 435 €	1 563 163 €	1 536 316 €	1 951 202 €
Ratio	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	157	136	349	380	388
Produit des impositions directes / population	155	163	311	208	214
Recettes réelles de fonctionnement / population	200	222	433	462	493
Dépenses brutes d'équipement / population	108	124	101	39	36
Dette / population	594	541	494	454	407
DGF / population	7	8	68	72	70
Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%	12%	13%
Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%	18%	23%
Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%	8%	7%
Dette / RRF	296%	243%	114%	98%	83%

Le potentiel fiscal par habitant de l'EPCI en 2024 est de 334 €, il se rapproche du potentiel fiscal moyen de la catégorie qui est de 346 € par habitant. (source DGCL, bureau des concours financiers de l'Etat).

Le potentiel fiscal est calculé à partir de deux composantes :

- les produits potentiels mesurés en appliquant les taux moyens nationaux d'imposition aux bases fiscales. Ces produits concernent uniquement les impôts pour lesquels les taux sont fixés par l'EPCI. Ainsi, on calcule les recettes qu'obtiendrait l'EPCI s'il appliquait aux habitants et entreprises de son territoire les taux moyens.
- les produits réels. Ce sont les recettes effectives concernant les impôts dont le taux est fixé par l'État.

Plus la base fiscale est importante, plus l'EPCI a la capacité de percevoir des ressources, à pression fiscale égale.

A titre d'exemple, l'ensemble intercommunal se situe au 244^{ème} rang pouvant prétendre au FPIC. Le dernier ensemble intercommunal éligible en métropole se situe au 745^{ème} rang.

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2022, le CIF 2022 était de 0.3895. Compte tenu de la hausse récente des valeurs locatives, le CIF est « redescendu » à 0.25 en 2023 puis à **0.15 en 2024**.

En synthèse pour 2025

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, reste faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires. La réorganisation conduite en 2024 tend à muscler les effectifs dans un organigramme rénové.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées. Les projets les plus importants recueillent un consensus des élus, en précisant que les investissements dits « productifs » ne sont pas une charge pour l'EPCI, les loyers couvrent l'emprunt.

Le taux d'endettement se rapproche de la moyenne nationale. Il faudrait 4 ans à l'EPCI pour se désendetter complètement (budget principal).

Le niveau d'imposition est correct, l'engagement en début de mandat de ne plus augmenter l'impôt est tenu. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent petit à petit sans atteindre encore le niveau d'avant COVID.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3^{ème} position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708	18 691

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
en nombre d'habitants

Budget principal 2025 - budget annexe Zones d'activités

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - 01 CDC Cœur de France - 2025

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		Recettes prévisionnelles de fonctionnement	
Chapitre	Désignation	Chapitre	Désignation
011	Charges à caractère général	70	Produits des services, domaine et ventes diverses
012	Charges de personnel et frais assimilés	731	Impositions directes
014	Atténuations de produits	74	Dotations et participations
65	Autres charges de gestion courante	75	Autres produits de gestion courante
042	variation de stock de terrains - stock initial	042	Variation de stock de terrain - stock final
023	Virement à la section d'investissement	002	Excédent de fonctionnement reporté
	TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES
	43 379,00 €		215 316,00 €
			14 583,00 €

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette - 01 CDC Cœur de France - 2025

Dépenses prévisionnelles d'investissement		Recettes prévisionnelles d'investissement	
Chapitre	Désignation	Chapitre	Désignation
040	Variation de stock de terrain - stock final	16	Emprunt et dettes assimilées
20	Immobilisations incorporelles	13	Subventions d'investissement reçues
21	Immobilisations corporelles	040	variation de stock de terrains - stock initial
45	Opération pour compte de tiers	45	Opération pour compte de tiers
001	Déficit d'investissement reporté	021	Virement de la section de fonctionnement
	TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES
	157 354,00 €		329 291,00 €
			157 354,00 €
			171 937,00 €
			329 291,00 €
	Total des dépenses		Total des recettes
	544 607,00 €		544 607,00 €

14/03/2025